

FICHE D'INSCRIPTION



COORDONNÉES DU PRATIQUANT

NOM PRÉNOM NÉ(E) LE / /

ADRESSE

..... CODE POSTAL VILLE

EMAIL TÉL.

TÉL EN CAS D'ACCIDENT ET

COORDONNÉES DU PAYEUR

NOM PRÉNOM NÉ(E) LE / /

ADRESSE

..... CODE POSTAL VILLE

EMAIL TÉL.

ATTESTATION DE NATATION (mineurs)

Je soussigné(e), tuteur légal autorise mon enfant à pratiquer les activités de l'école de voile et atteste de sa capacité à effectuer :

- 25 mètres à la nage et ne craint pas de mettre la tête sous l'eau - Enfant de moins de 16 ans
- 50 mètres départ plongé - Adolescent de plus de 16 ans

CERTIFICAT MÉDICAL

1ère inscription : Je certifie joindre lors de mon inscription un certificat médical de **non contre-indication à la pratique de la voile, y compris en compétition** (moins de 3 mois)

Réinscription : Je certifie avoir fourni un certificat médical de **non contre-indication à la pratique de la voile y compris en compétition** lors de ma précédente inscription et je m'engage à compléter le questionnaire santé de la FFV au moment du renouvellement de ma licence.

PHOTOS ET VIDEOS

J'accepte (responsables légaux pour les stagiaires mineurs), que des photographies ou vidéos prises durant les stages de voile puissent être utilisées ultérieurement dans le cadre de la communication de l'école de voile municipale de Cagnes-sur-Mer et/ou de la commune de Cagnes-sur-Mer, sans qu'aucune compensation ne puisse être réclamée.

ACTIVITÉS

MERCREDI matin

OPTIMIST - 7 à 10 ans débutant

MERCREDI après midi

OPTIMIST - 7 à 10 ans perfectionnement

HOBIE CAT 14 - 11 à 13 ans

HOBIE CAT 16 - 14 à 17 ans

PLANCHE À VOILE - 11 à 17 ans

SAMEDI après midi

HOBIE CAT 14 - 11 à 13 ans

HOBIE CAT 16 - 14 à 17 ans

MERCREDI ET SAMEDI après midi

HOBIE CAT 14 - 11 à 13 ans

HOBIE CAT 16 - 14 à 17 ans

ADULTES - samedi matin

Septembre à Décembre

Mars à Juin



FICHE D'INSCRIPTION



MERCI DE BIEN LIRE LES INFORMATIONS SUIVANTES :

ASSURANCE

Article L 321-4 du code du sport : Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

ANNULLATION POUR CAUSE MÉTÉO

Article 2 du règlement intérieur

Le chef de base de l'école de voile, ou le RTQ en charge de la sécurité, se réservent le droit d'annuler toute séance dans le cas de conditions météorologiques défavorables. Cette décision s'imposera en cas d'alerte météo incitant l'Autorité Territoriale à annuler toutes les animations municipales. Ces annulations décidées pour raisons de sécurité, faisant pleinement partie d'une activité de pleine nature, ne donneront lieu à aucun remboursement ni récupération.

HABILLEMENT

Été : Chaussures de toile ou chaussons de voile, tee-shirt, short, casquette.

Hiver : Chaussures ou bottes marines, pantalon de jogging, sweat/pull, coupe vent (cirés ou combinaisons fournies).

Pour toutes les saisons prévoir une bouteille d'eau, crème solaire et un change complet.

CERTIFICAT MEDICAL

Pour des raisons de responsabilité et d'assurance, l'accès à l'activité vous sera refusée sans certificat médical conforme.

TARIFICATION «CAGNOIS »

La tarification «Cagnois» s'applique sous réserve de la présentation, au moment de l'inscription, d'un justificatif de domicile (ou celui des parents pour les mineurs).

Justificatifs de domicile acceptés : impôts, facture EDF ou internet, et extrait Kbis pour les commerçants Cagnois.

LA LICENCE FFV

Le coût de la licence de la Fédération Française de Voile (FFV) est dissocié de la tarification des prestations, et correspond au montant voté par l'assemblée générale de la FFV pour l'année civile en cours. La licence devra être renouvelée au début de chaque année civile, après la coupure hivernale.

VESTIAIRES

La Ville ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol. Les adolescents et adultes pourront laisser au secrétariat : clés, papiers d'identité, porte monnaie, lunettes de vue et téléphones éteints regroupés dans un petit sac.

ÂGE MINIMUM

Article 2 du règlement intérieur

L'âge minimum pour l'ensemble des activités est fixé à 7 ans et 11 ans pour la planche à voile. Aucune dérogation ne sera accordée.

Je reconnais également avoir pris connaissance des conditions et des informations réglementaires formulées ci-dessus.

Fait à Le/...../.....
Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »



Ville de
CAGNES-SUR-MER